



Groupe de recherche appliquée en macroécologie

Le 2 janvier 2019

« Par courrier, courriel et SDÉ »

Me Véronique Dubois

Secrétaire pour la Régie de l'énergie
Tour de la Bourse, C.P. 001
800, Place Victoria, 2e étage, bureau 255
Montréal (Qc) H4Z 1A2
greffe@regie-energie.qc.ca

Objet : Dossier R-4032-2018, phase 4

Gazifère inc. - Demande pour la fermeture réglementaire des livres de Gazifère inc. pour la période du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017, demande d'approbation du plan d'approvisionnement et demandes de modification des tarifs de Gazifère Inc. à compter du 1er janvier 2019 et du 1er janvier 2020

DÉPÔT DE LA DEMANDE D'INTERVENTION DU GRAME

Me Dubois,

Conformément aux dispositions de la décision D-2018-178, le GRAME dépose par la présente un résumé des enjeux qu'il souhaite aborder dans le cadre de la phase 4 du dossier cité en objet, ainsi qu'un budget de participation.

Espérant le tout conforme, je vous prie d'agréer, Me Dubois, l'expression de mes salutations distinguées.

Cordialement,

Jonathan Théorêt
Directeur général
jonathanteoret@grame.org

P.j. (1)
Annexe (1)
c.c. Me Louise Tremblay (Gazifère inc.)

Groupe de recherche appliquée en macroécologie

735, rue Notre-Dame, bur. 202, Lachine (QC) H8S 2B5

tél. 514 634 7205

admin@grame.org

www.grame.org

R-4032-2018, phase 4

Projets d'extension et de modification du réseau (Investissements de moins de 450 000 \$) (Pièces B-0158 et B-0216)

Gazifère demande des investissements de 4 355 634 \$ pour 2019 liés à l'addition de clients. Concernant le projet Chemin de la Rive/du Quai visant notamment l'agrandissement de la serre existante à compléter en 2019, le GRAME accueille favorablement l'intention de Gazifère à favoriser le GN, permettant d'éviter une alimentation à partir des produits pétroliers (propane, huile). Le GRAME note que Gazifère indique que d'importants projets de conversion vers le gaz naturel seraient réalisés, *contribuant ainsi au déplacement des produits pétroliers et à l'atteinte des objectifs de la stratégie énergétique du Québec.*¹

Le GRAME souhaite interroger Gazifère sur les règles de rentabilité des projets d'extension de réseau, lesquelles, selon notre compréhension, ne serviraient pas les objectifs de la *Politique énergétique 2030* du Québec visant une réduction des GES. Par ailleurs, le GRAME soulève que Gazifère ne dispose pas de Compte d'aide à la substitution d'énergies plus polluantes, comme c'est le cas chez Énergir avec le CASPEP.

Le GRAME rappelle que le Plan d'action 2017-2020 de la politique énergétique 2030 visant une réduction des GES énonce comme cible une réduction de 40 % la quantité de produits pétroliers consommés² d'ici 2030 et que par le Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques (PACC), le Québec s'est doté d'une cible de réduction de ses émissions de 20 % par rapport à 1990 à l'horizon 2020³.

Dans cette perspective, le GRAME souhaite questionner Gazifère sur le programme nommé VMR (*variable meter rules* : 300 000 \$ par année), dont l'objectif était de réaliser des branchements non rentables dans le secteur résidentiel. Puisque ce programme ne tiendrait pas compte de la densification du réseau, qui peut également inclure la substitution d'énergie polluante (chauffage mazout) le GRAME souhaite questionner Gazifère sur ses intentions à venir à l'égard du VMR, si ce programme sera relancé et s'il pourrait être modifié pour inclure une part d'aide à la substitution d'énergie polluante.

À cet égard, le PACC énonce la nécessité de soutenir les entreprises dans leur transition vers une économie plus faible en carbone,⁴ puisque le secteur industriel québécois se retrouve en deuxième rang quant aux émissions de GES, c'est pourquoi le GRAME

¹ R-4032-2018, B-0158, page 2

² Plan d'action de la politique énergétique 2030

³ Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques,
http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/changements/plan_action/pacc2020.pdf, page 44

⁴ Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques,
http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/changements/plan_action/pacc2020.pdf, page 26

favoriserait également l'inclusion du secteur industriel pour le programme VMR de Gazifère.

Diversification de l'offre de services (B-0158, Page 6)

Le GRAME souhaite aborder la question relative au gaz naturel renouvelable. Il souhaite pouvoir questionner Gazifère sur les options de production disponibles dans la région de l'Outaouais. Compte tenu de la date rapprochée spécifiée par le Projet de *Règlement concernant la quantité de gaz naturel renouvelable devant être livrée par un distributeur*, Gazifère devrait procéder tout d'abord à un balisage des capacités d'approvisionnement en GNR dans la région qu'elle dessert et prévoir l'achat sur les marchés limitrophes de GNR pour l'année 2020. Le GRAME préconise que l'objectif soit de favoriser la croissance de la production du GNR sur le territoire du Québec, par conséquent que les achats de GNR sur les marchés limitrophes se réalisent sur une base annuelle.

Le GRAME accueille favorablement l'intérêt manifesté par Gazifère d'évaluer le secteur du transport, notamment via le gaz naturel comprimé, favorisant la réduction des émissions de GES dans ce secteur. À cet égard, le GRAME souhaite questionner Gazifère sur ses objectifs, le type de transport visé (camionnage, etc.) et quel véhicule réglementaire serait privilégié pour le développement du gaz naturel comprimé.

PGEÉ

Le GRAME prend note que Gazifère propose que tout écart entre les budgets du PGEÉ 2019-2020 autorisés dans le cadre du dossier R-4043-2018 et les budgets à cet égard déjà intégrés dans les revenus requis pour ces mêmes années soit traité par le biais du compte d'écart lié au PGEÉ. Le GRAME est à priori en faveur du traitement proposé par Gazifère, il complétera son analyse suite à la période de questions et déposera ses conclusions ou recommandations par la suite.